



Achat au comptant et refus prêt de la banque

Par **angelique72**, le **03/11/2016** à **21:20**

Bonjour,

J'ai récemment fait l'acquisition d'une cuisine sur une foire. Lors de la rédaction, le vendeur m'a demandé comment je finançais mon achat, je lui ai répondu que celui-ci se ferait dans le cadre de mon projet immobilier (construction).

J'ai déposé un chèque d'acompte de 40 % en leur demandant de me transmettre une proforma pour décaissement des fonds.

Ma banque refuse de débloquer les fonds car cela n'était pas prévu dans le financement initial. Aujourd'hui, si la société encaisse le chèque il sera sans provision car je n'ai pas les fonds et plus aucune économies...

Pour tirer le budget vers le bas, le vendeur m'a parallèlement proposé de remplir une attestation de TVA réduite (10% au lieu de 20%) et qu'il me suffirait de lui communiquer l'adresse d'un logement de plus de 2 ans!. Il m'a clairement incité à faire du faux ce que je ne souhaite pas!!!

sur le bon de commande, figure mes coordonnées actuelles ou je suis locataire et pas le lieu de la construction où est destiné cette cuisine.

Enfin, dans la rubrique DESCRIPTION DE LA CUISINE PROPOSEE, il est coché selon plan fourni par le client. Or, je leur ai présenté le plan sur mon smartphone mais n'ont aucun plan en leur possession. Je ne leur ai donc rien fourni.

Pensez-vous que je peux aborder ces différents points pour essayer de me faire rembourser. Ne peut-on pas considérer qu'il s'agit d'une vente forcée avec incitation à la fraude? Le vendeur ne risque-t-il pas beaucoup si un contrôle fiscal est déclenché?

Merci par avance pour vos commentaires.

Par **morobar**, le **04/11/2016 à 09:18**

Bonjour,

[citation] Le vendeur ne risque t il pas beaucoup si un contrôle fiscal est déclenché? [/citation]
Sauf si vous avez des accointances fortes avec un honorable et important membre de cette administration, je ne vois pas pourquoi il y aurait contrôle fiscal, pas plus que les irrégularités fiscales qu'aurait commises ce cuisiniste.

[citation] Aujourd'hui, si la société encaisse le chèque il sera sans provision car je n'ai pas les fonds et plus aucune économies... [/citation]

Il est particulièrement imprudent de signer un cheque sans provision. A vous lire, même si la banque délivrait les fonds, ce chèque aurait pu être présenté et non provisionné à temps.

[citation] Il m'a clairement incité a faire du faux ce que je ne souhaite pas!!![/citation]

Plus exactement vous lui avez donné une indication qu'il n'est pas en mesure de vérifier, et vous avez signé une attestation en ce sens.

C'est ce qu'il dira en cas de contentieux.

[citation] Or, je leur ai présenté le plan sur mon smartphone mais n'ont aucun plan en leur possession. Je ne leur ai donc rien fourni.

[/citation]

Vous n'avez rien fourni par écrit, mais vous avez bel et bien fourni votre plan.

Vous cherchez comment renier votre signature en imaginant des vices cachés et des fautes de votre cuisiniste.

C'est vous qui avez commis une grosse faute, et mieux vaut chercher à la réparer, par exemple en négociant un délai de livraison, ou l'annulation de cette commande...

Par **chaber**, le **04/11/2016 à 10:22**

bonjour,

<https://www.quechoisir.org/action-locale-ufc-que-choisir-mesures-absentes-commande-annulee-n13989/>

<http://www.jurisprudentes.net/Pas-de-devis-commande-d-une.html>

lisez les liens ci-dessus et rapprochez vous d'urgence de l'association de consommateurs

Par **Lag0**, le **04/11/2016 à 11:14**

Bonjour,

On l'a déjà dit plusieurs fois sur ce forum, la jurisprudence citée dans ces cas là est bien souvent inexploitable car bien précise pour un cas particulier.

UFC voudrait la servir à toutes les sauces, mais c'est une erreur...

Par **chaber**, le **04/11/2016** à **15:26**

rien n'empêche Angelique72 de soumettre son cas à l'UFC locale

Par **Visiteur**, le **04/11/2016** à **23:53**

Bonsoir

Quelque chose m'interpelle...

Si vous comptiez financer cette cuisine avec votre emprunt, c'est bien que globalement, il est suffisant?

Sinon, ce montant vous manquera pour autre chose...

Et s'il est suffisant, cela doit pouvoir s'arranger ?